

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Marielle Renout
Identifiant annonce : 20831079 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7252516301

Rennes,
Le 20/04/2021

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE DE GRAINVILLE SUR ODON MAIRIE

le texte d'annonce légale ci-dessous :

COMMUNE DE GRAINVILLE SUR ODON

APPROBATION DE LA-MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2021*04 du 19 avril 2021, le Maire de la commune de Grainville sur Odon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Grainville sur Odon

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Grainville sur Odon, représentée par son maire, Monsieur Emmanuel MAURICE et dont le siège administratif est situé à la mairie de Grainville sur Odon, place de la Mairie, 14210 Grainville sur Odon

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Pierre MICHEL en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Grainville sur Odon, place de la mairie, 14210 Grainville sur Odon du 10 mai 2021 au 11 juin 2021.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Grainville sur Odon :

- Le 10 mai 2021 de 10h00 à 12h00
- Le 20 mai 2021 de 16h30 à 18h30
- Le 31 mai 2021 de 16h30 à 18h30
- Le 11 juin 2021 de 15h30 à 17h30

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site :

<https://www.grainville-odon.net> et en mairie de Grainville sur Odon aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi, mardi : de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30
- jeudi : de 16h30 à 18H30
- vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : Modification PLU, par courrier postal à : Mairie de Grainville sur Odon, Place de la Mairie, 14210 GRAINVILLE SUR ODON, à l'attention de Monsieur Pierre MICHEL commissaire enquêteur ou par courrier électronique à : enquete.plu.grainville-sur-odon@orange.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de modification du PLU arrêté
- les avis émis sur le projet de modification du PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Grainville sur Odon et à la préfecture du Calvados aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le Maire, Emmanuel MAURICE.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce paraîtra :

Date	Support	Département
Le 22 avril 2021	Ouest-France (support papier)	14 - CALVADOS
Le 22 avril 2021	Liberte le Bonhomme Libre (support papier)	14 - CALVADOS



Olivier COLIN
Directeur de Médialex